

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-CL341

présenté par

Mme Karamanli, M. Saulignac, Mme Allemand, M. Christophle, M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	25 662 386
Assemblée nationale	25 662 386	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	25 662 386	25 662 386
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à diminuer le budget alloué à la présidence de la République afin d'abonder celui de l'Assemblée nationale.

Jusqu'en 2027, le budget de l'Elysée est restée stable à hauteur de 100 millions. Depuis lors, il n'a cessé d'augmenter pour atteindre en 2025 125 millions, bien plus que sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Cette augmentation est justifiée par l'inflation alors que l'ensemble de la population souffre de celle-ci et si des efforts doivent être fournis, l'Elysée doit montrer l'exemple.

En revanche, le budget alloué à l'Assemblée nationale mériterait d'être augmenté, par exemple pour renforcer les capacités d'évaluation et de prospective de notre Parlement.

Le rééquilibrage des pouvoirs lié à l'introuvable majorité après la dissolution rend indispensable le renforcement des capacités d'analyse des décisions publiques en amont.

Tel est le sens de cet amendement qui prélève du programme 501 et son action 01 présidence de la République la somme de 25 662 386 euros pour abonder les crédits du programme 511 Assemblée nationale et son action 01 Assemblée nationale.